

Lévesque, Claudette

De: Andre Verville <averville@kildir.com>
Envoyé: 21 juin 2018 19:31
À: Greffe
Objet: Demande de participation à l'audience publique - Dossier R-4045-2018 (Hydro-Québec)

Bonjour,

Par la présente, je fais une demande de comparution à l'audience publique qui se tiendra le 26 juin et concernant la demande relative à la fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Ma comparution serait à titre personnel.

Résumé:

Depuis plusieurs mois, je m'efforce de mettre en garde les communautés financière, informatique et scientifique sur les risques environnementaux et sociaux que constituent les activités de « minage » informatique.

Architecte technologique durant une partie de ma carrière, j'ai suffisamment de connaissances en informatique pour estimer de mon devoir citoyen d'aviser la Régie de l'Énergie que les termes utilisés dans "l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs » ne sont peut-être pas les meilleurs pour définir les activités qui font actuellement l'objet de la requête d'Hydro-Québec à la Régie.

Les technologies sous-jacentes aux cryptomonnaies constituent une forme de découverte scientifique qui mérite notre attention et qui pourront à l'avenir avoir une certaine utilité. C'est par contre leurs composantes « minage » qui sont nuisibles, parce qu'elles mettent en place des sortes de loteries informatiques dans lesquelles les billets de participation s'achètent en vrais dollars dépensés en traitements informatiques inutiles, la fameuse « preuve de travail ».

Mon intervention, que je prévois la plus courte possible, vise à sensibiliser Hydro-Québec et la Régie de l'énergie au fait que dans les projets de fixation de tarifs, absolument rien ne fait référence aux activités de minage. Sans identification claire des activités informatiques à contrôler et tarifer, de brillants informaticiens seront en mesure de modifier la nomenclature officielle de leurs traitements informatiques afin de passer sous le radar et effectuer en sous-traitance non traçable des activités de la nature qu'Hydro-Québec cherche à contrôler et tarifer. Le projet GPU.ONE à Baie-Comeau est un exemple qu'il faudra surveiller de près: l'organisation affirme qu'elle ne fait pas dans les cryptomonnaies mais rien n'empêchera ses clients d'utiliser ses ressources informatiques en colocation à cet effet.

Salutations et merci.

André Verville
Kildir Technologies

averville@kildir.com
Téléphone/Phone: 418.741-1213
Portable/Cell: 418.559.0746



KILDIR
Technologies

